

Réf: Dossier N° : 24640

## AVIS DE CONSTITUTION

### SOCIETE « ETABLISSEMENT YanNath »

Siège social : ABIDJAN - TREICHVILLE RUE 44, AVENUE 26, 22 BP  
864 ABJ 22

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 03 Mai 2016, et enregistrés au CEPICI le 18 Mai 2016, il a été constitué une SARLU aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « ETABLISSEMENT YanNath » .

Objet: Commerce général, depot de boissons, prestations de services. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tous fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l' associé unique

Siège social: ABIDJAN - TREICHVILLE RUE 44, AVENUE 26, 22 BP 864 ABJ 22

GERANT: Monsieur N'GORAN YAO NANSRIKA ROMUALD.

RCCM: n°CI-ABJ-2016-B-13189 du 18/05/2016 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°10301 du 18/05/2016

**Pour Avis**

**Le CEPICI**

